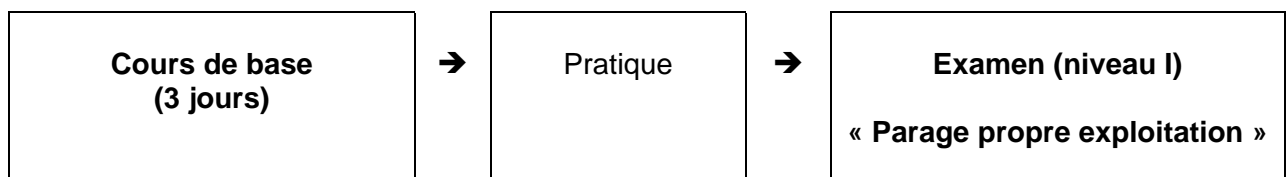


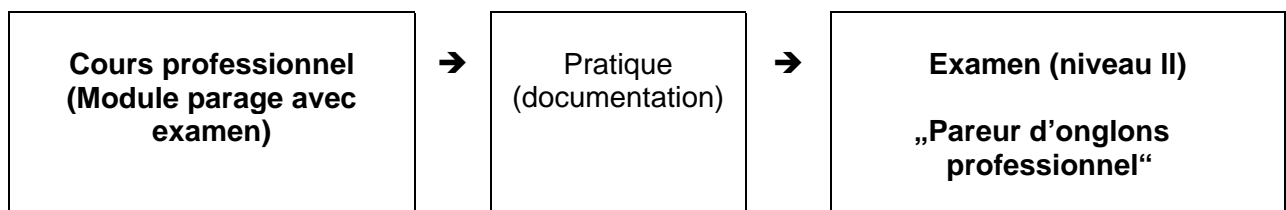
# Concept cours de parage ASPO/SKV

## Structure des cours

La profession de pareur d'onglons n'est pas reconnue par la confédération. L'Association suisse des pareurs d'onglons a travaillé sur un concept de formation et espère ainsi atteindre un niveau élevé de formation pour les pareurs d'onglons suisses.



Lors du cours de base ASPO/SKV le poids de la formation est mis sur la pratique du parage des onglons (0.5 jour de théorie, 2.5 jours d'exercices pratiques). Il n'est possible de se présenter à l'examen de niveau I qu'après avoir pratiqué le parage de façon autonome pendant un minimum de 6 mois. La réussite de l'examen de niveau I est la condition préalable pour se présenter à l'examen de niveau II.



Le cours professionnel est proposé comme module de formation pour l'obtention du brevet agricole dans diverses écoles d'agriculture en collaboration avec les facultés Vetsuisse de Berne et Zurich et l'ASPO/SKV.

La condition préalable pour participer à cette formation est la réussite de l'examen de niveau I ou une formation agricole terminée.

Lors du module de formation « parage », qui dure 5 jours, les parties théoriques et pratiques sont réparties 1:1. Le module se termine par un examen oral et écrit. Cet examen est la condition préalable pour se présenter à l'examen de niveau II, ainsi que pour l'obtention des points de module.

Il est possible de se présenter à l'examen de niveau II après avoir paré 200 vaches et documenté chacun de ces parages. Lors de cet examen, deux vaches doivent être parées et une pathologie d'onglon soignée correctement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à notre président, Christian Staub, téléphone 031 809 20 01.

Association suisse des pareurs d'onglons  
Le comité